

REGISTRE DES DÉLIBÉRA DU CONSEIL COMMUNAU

Envoyé en préfecture le 25/04/2022 Reçu en préfecture le 25/04/2022

Affiché le 25/04/2022

5LO~

ID: 038-200040111-20220412-22_079-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 22_079

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril à 19 h,

OBJET: TARIFS DE LOCATION DU FUTUR ESPACE DE COWORKING Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : mercredi 6 avril 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 Présents : 24 Pouvoirs : 8 Votants : 32

Résultat des votes :

Pour: 32 Abstention: 0 Contre: 0

Présents les délégués avec voix délibérative :

Pierre BAFFERT, Raphael MAISONNIER (Entre-deux-Guiers); Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux); Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD (Les Echelles); Williams DUFOUR, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles); Eric L'HERITIER, Claude COUX (Saint Christophe sur Guiers); Christiane BROTO-SIMON (Saint-Franc); Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière); Évelyne LABRUDE (La Bauche); Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse); Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET (Saint-Laurent du Pont); Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz); Pascal SERVAIS (Saint Pierre d'Entremont 38);

Pouvoirs: Nathalie HENNER à Jean-Claude SARTER, Mathias LAVOLÉ à Jean-Paul SIRAND-PUGNET, Véronique MOREL à Céline BOURSIER, Stéphane GUSMEROLI à Cécile LASIO, Christine SOURIS à Myriam CATTANEO, Wilfried TISSOT à Pascal SERVAIS, Bruno STASIAK à Pierre FAYARD, Birgitta RENAUDIN à Raphaël MAISONNIER

CONSIDÉRANT la compétence économie de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDÉRANT le projet d'extension du pôle tertiaire et de création d'un espace de coworking, un espace de visioconférence, de bureaux partagés venant compléter l'offre existante au sein du pôle tertiaire,

CONSIDERANT les tarifs proposés ci-dessous :

	Tarifs espace coworking	Tarif bureau fermé 13 m² accès wifi compris
1/2 journée	7€	13€
1 journée	13€	17€
10 jours ou 20 demi-journées	60€	
1 mois	120€	130€

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- VALIDE l'application des tarifs, ci-dessus, à l'ouverture de cet espace de travail
- AUTORISE la Présidente à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture Le 21 avril 2022, La Présidente, Anne LENFANT

